

 ABJURATION

HURLEMENT PRIMITIF

[mental, son]

Incantation	1 action simple
Composantes	V
Portée	personnelle
Zone/Cible	lanceur de sorts
Durée	1 round/niveau

Le personnage pousse un puissant cri issu des profondeurs de son âme. Ce cri le revigore et dissipe les effets d'enchantement et de paralysie. Ce sort fonctionne comme annulation d'enchantement mais il affecte uniquement le personnage et le libère seulement des effets d'enchantement et de paralysie. Si le personnage réussie son test ne niveau de lanceur de sorts pour briser l'effet hostile, il parvient à pousser un hurlement et le sort fait effet, sinon, le sort échoue sans le moindre effet. Le personnage peut lancer ce sort même si il est paralysé ou incapable de parler à cause d'un effet d'enchantement mais pas dans une zone de silence, s'il ne peut pas parler pour des raisons autres qu'un effet de paralysie ou d'enchantement(s'il est bâillonné par exemple), ou dans un environnement où il est impossible de s'exprimer.